

BILAN DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2022

MINISTÈRE DU TOURISME

Conformément à l'article 61.1¹ de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le ministère du Tourisme produit annuellement le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (ci-après nommé le plan). Celui-ci a été préparé par un comité de travail représentant la majorité des unités administratives engagées dans la mise en œuvre des mesures que prévoit ledit plan d'action. Ce comité est sous la responsabilité de la coordonnatrice ministérielle de la Direction des ressources humaines du Ministère. En plus d'assumer la préparation et la mise en œuvre de ce plan, le comité de travail s'est vu confier les responsabilités suivantes :

- définir les obstacles que les personnes handicapées pourraient devoir affronter;
- déterminer des moyens pour réduire, éliminer ou prévenir les obstacles et proposer des actions en fonction des obstacles définis;
- faciliter le suivi des mesures retenues dans le plan de l'année 2021-2022;
- produire une reddition de comptes annuelle;
- rendre public ledit plan.

Ce plan fait état des obstacles à l'intégration que pourraient devoir affronter les personnes handicapées et du défi qu'une telle situation peut représenter au regard de la mission et de la gestion du Ministère. En vue de rendre compte de ce plan et de présenter les résultats atteints relativement à chacune des mesures qui y sont retenues, un bilan est fait annuellement par le comité. Il importe de noter que le contexte exceptionnel lié à la pandémie de la COVID-19 peut affecter les résultats des mesures du présent plan. Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions portant sur ledit plan d'action ou les services offerts par le Ministère aux personnes handicapées, ainsi que les demandes relatives à l'accessibilité, en médias adaptés, du présent document peuvent être adressées à la personne suivante :

Madame Marie-Luce Galarneau

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 300

Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418 643-5959, poste 3348

Sans frais : 1 800 482-2433

Télécopieur : 418 643-1524

marie-luce.galarneau@tourisme.gouv.qc.ca

1. « Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

Table des matières

<i>Le ministère du tourisme en bref</i>	1
Notre mission	1
Notre vision	1
Nos valeurs	1
Nos lieux de travail	2
<i>Préambule</i>	2
<i>Obstacles à l'intégration des personnes handicapées</i>	2
<i>BILAN DES MESURES RETENUES POUR 2021-2022</i>	4
Activités liées à la mission	4
Activités liées au service à la clientèle et aux relations avec les partenaires	7
Activités liées à la gestion	8
<i>Reddition de comptes</i>	12
<i>Annexe 1 – Coordonnées</i>	13

LE MINISTÈRE DU TOURISME EN BREF

Notre mission

Le rôle du ministère du Tourisme consiste à soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants qui y sont associés, dans une perspective de développement durable et de prospérité économique pour l'ensemble des régions.

En vertu de sa loi constitutive, le Ministère exerce les quatre fonctions stratégiques suivantes :

- responsable de la mise en marché du Québec et de ses régions touristiques;
- maître d'œuvre de stratégies de développement de l'offre touristique et gestionnaire de programmes;
- planificateur et dispensateur de services d'accueil et de renseignements touristiques;
- coordonnateur, producteur et diffuseur de connaissances en intelligence d'affaires relativement au tourisme.

Notre vision

Le Ministère vise à être une organisation reconnue pour son audace et son leadership dans l'affirmation du Québec comme destination de calibre mondial.

Nos valeurs

Les valeurs qui guident et encadrent les actions organisationnelles sont les suivantes :

Le respect

Le Ministère traite avec égard le personnel de l'organisation, les divers groupes de la clientèle touristique et les personnes qui exercent leurs activités dans le domaine de l'industrie touristique et avec lesquelles il est en relation.

La collaboration

Le Ministère coopère avec l'industrie touristique et les populations locales et régionales dans la réalisation de projets, par la mise en commun de moyens et de ressources.

L'innovation

Le Ministère trouve des idées nouvelles ou des solutions originales qui conduiront à la mise en œuvre de choix utiles, fiables et novateurs.

L'excellence

Le Ministère recherche l'amélioration de sa performance sur une base permanente.

Nos lieux de travail

Comptant 194 employés au 31 mars 2022, le Ministère exerce ses activités dans ses bureaux de Québec et de Montréal, ainsi que dans les centres Infotouriste situés aux principales portes d'entrée de la clientèle touristique du Québec. L'annexe I présente les coordonnées de l'organisation.

PRÉAMBULE

Inspiré de la politique gouvernementale intitulée *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* et soucieux d'offrir le Québec comme une destination touristique pour tous, le Ministère s'engage annuellement à déployer les efforts inhérents à la concrétisation de mesures visant la participation des personnes handicapées à des activités touristiques et la facilitation de leur intégration sur le plan professionnel.

En outre, depuis 1987, le Ministère reconnaît l'organisme Kéroul comme son partenaire privilégié dans la mise en œuvre des actions stratégiques en matière d'accessibilité des lieux touristiques pour les personnes handicapées, et ce, dans le respect des orientations gouvernementales. D'ailleurs, dans le contexte de la convention d'aide financière 2021-2024, le Ministère a confié à Kéroul un mandat en matière de développement touristique, d'accompagnement des entreprises touristiques ainsi que de développement et de partage de connaissances stratégiques. De plus, il l'a désigné en tant que gestionnaire et administrateur du Programme d'accessibilité des établissements touristiques, et ce, jusqu'à la fin du programme en 2024. Ce levier financier vise la bonification ou la transformation des établissements, des attraits et des services touristiques pour qu'ils obtiennent la cote « accessible » décernée par Kéroul ou bonifient leur offre s'ils ont déjà obtenu cette cote.

OBSTACLES À L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, le relevé des obstacles à l'intégration des personnes handicapées constitue la base de la démarche de réduction de ces difficultés. *A priori*, chaque secteur d'activité du Ministère est examiné en vue de déceler les éléments qui peuvent entraver les habitudes de vie des personnes handicapées lorsqu'elles interagissent avec l'organisation et qu'elles participent à des activités touristiques. Dès lors, des actions cohérentes en lien avec les obstacles relevés sont conçues et mises en œuvre pour favoriser leur intégration.

Les obstacles relevés au sein du Ministère se rapportent aux aspects suivants :

Activités liées à la mission

Obstacle 1 : Difficulté d'accès à certains programmes, services et documents

Activités liées au service à la clientèle et aux relations avec les partenaires

Obstacle 2 : Difficulté d'accès physique à certains établissements touristiques et lieux publics

Activités liées à la gestion

Obstacle 3 : Manque de formation ou de sensibilisation du personnel du Ministère

Obstacle 4 : Difficulté à augmenter la proportion de personnes handicapées dans l'ensemble du personnel

Obstacle 5 : Manque de connaissance du personnel en ressources humaines à l'égard des personnes handicapées

Obstacle 6 : Difficulté d'accès à des outils de travail accessibles à tous

BILAN DES MESURES RETENUES POUR 2021-2022

ACTIVITÉS LIÉES À LA MISSION						
Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de concrétisation de la mesure	2022-2023 Suites à donner
1. Difficulté d'accès à certains programmes, services et documents	1.1. Accompagner et soutenir l'organisme sans but lucratif Kéroul	1.1.1. Remplir les engagements prévus entre Kéroul et le Ministère dans le cadre de la convention d'aide financière 2021-2024 et accorder l'aide financière prévue	Montant de l'aide financière accordée et projets mis en œuvre	Direction des relations partenariales	En 2021-2022, 180 000 \$ ont été accordés sur la somme de 540 000 \$ qui avait été établie dans la convention d'aide financière 2018-2021. En 2021-2022, les actions accomplies se sont inscrites dans le continuum des mandats de l'organisme, notamment en matière de développement de services touristiques, d'accompagnement des entreprises touristiques et de connaissances stratégiques.	Reconduction jusqu'en mars 2024
	1.2. Inciter davantage les personnes handicapées à voyager au Québec	1.2.1. Élargir la représentativité des diverses formes d'incapacité par l'insertion de nouvelles images ou de vidéos promotionnelles présentant des personnes handicapées en situation de séjour au Québec dans diverses sections du site Web	Nombre de nouvelles photos et de vidéos promotionnelles diffusées	Direction de l'équipe numérique Bonjour Québec	En 2021-2022, le nombre de photos mettant en scène des personnes aux prises avec un handicap est resté stable. Toutefois, comme le contenu de la page Tourisme accessible a été bonifié par rapport à la version précédente, la représentativité des personnes handicapées en situation de séjour au Québec est bien mise en évidence.	Non-reconduction
		1.2.2. Maintenir à jour et diffuser la banque de données sur les produits et services touristiques accessibles aux personnes handicapées	- Nombre de mises à jour effectuées - Nombre de fiches sur les produits et services ayant une ou plusieurs caractéristiques - Accessibilité	Direction de l'information numérique	Plus de 2 000 fiches sont mises à jour annuellement et inscrites dans la banque de données avec une ou plusieurs caractéristiques, soit les suivantes : - accessible : 309 fiches; - non accessible : 918 fiches; - partiellement accessible : 923 fiches; - services aux personnes ayant une déficience auditive : 148 fiches; - services aux personnes ayant une déficience visuelle : 107 fiches. En 2020-2021, le Ministère a travaillé à la mise en place d'un chargement automatique des données de Kéroul.	Reconduction

ACTIVITÉS LIÉES À LA MISSION

Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de concrétisation de la mesure	2022-2023 Suites à donner
					Cependant, Kéroul éprouve des difficultés à transmettre des données au Ministère par l'intermédiaire de ce chargement automatique. Le travail se poursuivra en 2022-2023.	
		1.2.3. Bonifier l'information véhiculée au sujet de la préparation aux voyages sur le site BonjourQuébec.com de manière à accroître l'accès à des sources d'information pour des personnes handicapées, en concevant un itinéraire (circuit de voyage adapté à une clientèle ayant une incapacité)	Itinéraire conçu et diffusé sur le site BonjourQuébec.com	Direction de l'équipe numérique Bonjour Québec	Depuis la mise en ligne du site, en novembre 2020, l'équipe numérique travaille à le stabiliser et à terminer la rédaction et l'intégration des contenus qui n'avaient pas été livrés. Le contenu de la page Tourisme accessible a cependant été bonifié par rapport à celui de la version précédente. Ainsi, la nouvelle page contient environ 50 p. 100 de contenu additionnel pour aider la clientèle handicapée à mieux planifier son séjour. Trois itinéraires accessibles ont été rédigés et traduits. Ils sont en cours d'intégration dans le site Bonjour Québec et ils devraient être affichés pour les voyageurs de la saison estivale 2022.	Reconduction partielle
		1.2.4. Effectuer une revue du site BonjourQuébec.com pour repérer les principales corrections à apporter en matière d'accessibilité	Revue du site effectuée et hiérarchisation des principales corrections à apporter	Direction de l'équipe numérique Bonjour Québec	La revue du site BonjourQuebec.com a été reportée dans le but de donner la priorité aux travaux d'optimisation du site Web, de façon générale, et d'amélioration de la version mobile pour favoriser une meilleure accessibilité qui s'adresse à l'ensemble.	Reconduction
		1.2.5. Poursuivre le soutien financier à des projets comportant une notion d'accessibilité par l'intermédiaire du Programme d'accessibilité des établissements touristiques du Ministère, géré par l'organisme Kéroul	Nombre de projets soutenus et montant global accordé	Direction des relations partenariales	En 2021-2022, 63 demandes ont été traitées. Sur ce nombre, 41 projets ont été soutenus pour un total de 2 743 739 \$ en aide accordée et pour des investissements de plus de 4 M\$.	Reconduction du programme pour la période 2022-2024.

ACTIVITÉS LIÉES À LA MISSION

Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de concrétisation de la mesure	2022-2023 Suites à donner
	1.3. S'assurer de considérer l'application de la clause d'impact sur les personnes handicapées lors de l'élaboration ou de la révision de politiques et de programmes par la sensibilisation des gestionnaires concernés	1.3.1. Sensibiliser les personnes responsables de l'élaboration et de la révision des politiques et des programmes à l'existence de la clause d'impact et à son application	Ajout de cette considération dans les analyses d'impacts réglementaires requises en amont du dépôt de projet de loi ou de projet de modification réglementaire	Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État Sous-ministériat au soutien aux entreprises et à la clientèle	En 2021-2022, le MTO n'a élaboré aucune nouvelle politique. Les incidences sociales des changements apportés avec la Loi sur l'hébergement touristique (adoptée en octobre 2021) et avec son projet de règlement (publié pour consultation le 30 mars 2022) ont été prises en considération dans les travaux visant leur révision. Aucun programme, élaboré ou révisé cette année, n'a dû appliquer la clause d'impact sur les personnes handicapées, puisqu'aucun impact significatif n'était possible à cet égard.	Reconduction
	1.4. Considérer les défis liés à l'accessibilité des personnes de façon plus soutenue dans l'élaboration des mesures, des politiques ou des programmes, particulièrement ceux qui sont en lien avec le Cadre d'intervention touristique 2021-2025	1.4.1. Conception d'outils et sensibilisation des responsables de l'élaboration de mesures et de programmes en vue de renforcer la prise en compte des défis d'accessibilité	Nombre d'outils et d'activités conçus pour favoriser la prise en compte des défis d'accessibilité	Ensemble des directions du Ministère	En 2021-2022, les défis liés à l'accessibilité des personnes handicapées aux produits et expériences touristiques ont été pris en considération de façon particulière dans le cadre du renouvellement du Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET). D'autres programmes et mesures ont été élaborés dans le souci de mettre au point une offre touristique plus inclusive et respectueuse des collectivités, en cohérence avec le cadre d'intervention et, particulièrement, avec le Plan d'action pour un tourisme responsable et durable qui comprend un objectif particulier à l'égard des personnes à mobilité réduite. Ainsi, dans le cadre de l'analyse des projets soumis au nouveau Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT), l'accessibilité à une clientèle à capacité physique restreinte est considérée de façon particulière sous le critère d'analyse Profil responsable et durable.	Reconduction partielle

ACTIVITÉS LIÉES AU SERVICE À LA CLIENTÈLE ET AUX RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES						
Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2022-2023 Suites à donner
2. Difficulté d'accès physique à certains établissements touristiques et lieux publics	2.1. Collaborer à une étude visant à définir les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments existants où sont offerts des services aux personnes handicapées et à trouver des pistes de solution	2.1.1. Participer à la démarche en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec	▪ Date de la rencontre, participation et résultats	Direction des relations partenariales	En 2021-2022, le Ministère n'a reçu à ce sujet aucune sollicitation de la part de l'OPHQ. Toutefois, dans cette démarche, le MTO est toujours considéré comme participant. Ainsi, le Ministère est en attente d'un suivi de la part de l'OPHQ.	Reconduction
	2.2. Collaborer avec Kéroul, dans le cadre du Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET), pour sensibiliser les entreprises dépositaires à l'intégration d'images et de vidéos représentant des personnes handicapées dans leurs communications	2.2.1. Mettre à profit les échanges réguliers entre la personne responsable du PAET et les promoteurs afin qu'elle puisse les sensibiliser à la demande	▪ Bilan à l'occasion du dernier comité PAET annuel	Direction des relations partenariales	La courte échéance entre l'application de cette mesure et le dernier comité PAET a fait en sorte que nous n'avons pas pu dresser un bilan.	Non-reconduction

ACTIVITÉS LIÉES À LA GESTION

Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2022-2023 Suites à donner
3. Manque de formation ou de sensibilisation du personnel du Ministère	3.1. Former l'ensemble du personnel du réseau d'accueil du Ministère relativement à l'accueil des personnes handicapées	3.1.1. Offrir la formation <i>Service Complice</i> de Kéroul aux nouveaux membres du personnel du réseau d'accueil du Ministère	Transmission, aux nouveaux employés du réseau d'accueil du Ministère, de la formation <i>Service Complice</i> (formation donnée par Kéroul ou par une personne qualifiée ou encore formation offerte en ligne)	Direction de l'accueil touristique	En raison de la pandémie de COVID-19, seul le centre d'appels est demeuré ouvert à temps plein avec les effectifs réguliers déjà formés. Lors de la saison estivale 2021, seul le CIT de Québec a été ouvert pendant une brève période. De nouveaux employés ont été recrutés. Les nouveaux employés, toujours en poste lors du déploiement de la formation en novembre 2021, l'ont complétée.	Reconduction
	3.2. Ajouter une nouvelle offre de formations pour l'ensemble du personnel du réseau d'accueil du Ministère relativement à l'accueil des personnes handicapées	3.2.1. Rendre accessibles aux membres du personnel du réseau d'accueil du Ministère les formations relatives à l'accueil des personnes handicapées sur la plateforme d'apprentissage en ligne du Ministère (capsules d'autoformation préparées par l'Office des personnes handicapées du Québec), et ce, pour leur fournir un outil de référence	Nombre de capsules de formation déposées sur la plateforme LARA	Direction de l'accueil touristique	En 2021-2022, huit capsules et un questionnaire d'évaluation ont été déposés sur la plateforme.	Non-reconduction
	3.3. Promouvoir les formations pour l'accueil des personnes handicapées pour l'ensemble du personnel du réseau d'accueil du Ministère relativement à l'accueil des personnes handicapées	3.3.1. Transmettre une communication visant à promouvoir les capsules de formation déposées sur la plateforme LARA	Communication envoyée	Direction de l'accueil touristique	Une communication visant la promotion du visionnement des nouvelles capsules a été transmise le 18 novembre 2021 à l'ensemble des employés du personnel du réseau d'accueil du Ministère.	Reconduction

ACTIVITÉS LIÉES À LA GESTION

Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2022-2023 Suites à donner
	3.4. Sensibiliser l'ensemble du personnel du Ministère à l'égard des personnes handicapées	3.4.1. Publier des articles, poser des affiches, organiser des journées thématiques, etc.	Actions de sensibilisation mises en œuvre	Direction des ressources humaines	En 2021-2022, le Ministère a accompli les actions de sensibilisation suivantes. Intranet du Ministère : - publication d'une manchette sur l'intranet lors de La Semaine québécoise des personnes handicapées; - publication d'une manchette sur l'intranet lors de la Journée internationale des personnes handicapées. Réseaux sociaux du Ministère (Facebook, LinkedIn et Twitter) : - publication lors de La journée internationale des personnes handicapées; - publication lors de La Semaine québécoise des personnes handicapées; - publication des projets d'emplois pour les personnes handicapées; - annonces d'aides financières pour améliorer l'accessibilité des établissements touristiques du Québec.	Reconduction
	3.5. Sensibiliser les employés de la Direction de l'équipe numérique Bonjour Québec à l'égard de l'accessibilité des documents et des sites Web	3.5.1. Offrir à un membre de la Direction de l'équipe numérique Bonjour Québec un cours sur l'accessibilité du Web afin que cette personne puisse être sensibilisée à la conformité des contenus ainsi que du multimédia inclus dans le site BonjourQuébec.com	Une personne formée au courant de l'année	Direction de l'équipe numérique Bonjour Québec	L'inscription était prévue pour deux employés de l'équipe numérique Bonjour Québec. Cependant, ces formations ont été reportées au courant de l'année 2022.	Reconduction
	3.6. Sensibiliser l'ensemble des gestionnaires du Ministère au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	3.6.1. Effectuer une relance annuelle auprès de tous les gestionnaires	Relance annuelle effectuée auprès des gestionnaires	Direction des ressources humaines	La relance annuelle s'est faite auprès des gestionnaires par un communiqué transmis le 15 novembre 2021. Pour 2021, quatre projets d'emploi dans le cadre du PDEIPH ont été soumis et retenus. Toutefois, trois des quatre projets ont été financés.	Reconduction

ACTIVITÉS LIÉES À LA GESTION

Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2022-2023 Suites à donner
	3.7. Sensibiliser l'ensemble du personnel du Ministère au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	3.7.1. Partager avec les membres du personnel du Ministère l'expérience d'une employée embauchée dans le cadre du PDEIPH	Manchette intranet diffusée	Direction de l'information numérique	Une manchette a été diffusée le 17 novembre 2021. Elle présentait le parcours d'une employée au sein de notre organisation qui, d'une part, lui aura permis d'acquérir un bagage de connaissances considérable et une expérience de travail au sein d'une équipe de travail. D'autre part, sa contribution auprès de ses collègues a assurément permis d'enrichir le travail collaboratif en raison de son précieux soutien au quotidien.	Reconduction
	3.8. Faire connaître le plan au personnel du Ministère	3.8.1. Publier le plan sur l'intranet du Ministère dès son adoption	Diffusion du plan sur l'intranet et ajout sur celui-ci d'une section consacrée au plan	Direction des communications Direction des ressources humaines	En 2021-2022, le plan a été déposé, le 28 septembre 2021, sur le site Web du Ministère. Le 29 septembre, une manchette intranet a été diffusée à l'ensemble du personnel du Ministère pour lui faire connaître le plan en question.	Reconduction
4. Difficulté à augmenter la proportion de personnes handicapées dans l'ensemble du personnel	4.1. Favoriser l'embauche de personnes handicapées lorsque l'organisation doit pourvoir des postes permanents ou occasionnels	4.1.1. Lorsque cela est possible, et à compétence égale, prioriser l'embauche de personnes handicapées pour pourvoir les postes permanents ou occasionnels	Nombre d'employés handicapés ayant intégré le Ministère	Direction des ressources humaines Équipe de gestion du Ministère	En 2021-2022, un employé s'étant défini comme une personne handicapée a intégré le Ministère.	Reconduction
	4.2. Encourager les personnes handicapées à s'intéresser aux offres d'emploi du Ministère	4.2.1. Inclure, dans un nouveau visuel des gabarits d'offres d'emploi du Ministère, des images inclusives invitant les groupes cibles à poser leur candidature	Taux de représentativité des personnes handicapées	Direction des ressources humaines	Cette mesure est reportée, puisqu'en raison du projet de refonte de la dotation (loi no 60 qui a été adoptée), le renouvellement des gabarits d'offres d'emplois devra être revu selon les couleurs de la nouvelle marque employeur de la fonction publique québécoise.	Reconduction
	4.3. Faire de notre milieu de travail un milieu inclusif visant à prévenir des situations de discrimination	4.3.1. Mettre à jour le Programme d'accès à l'égalité en emploi en promouvant la diversité et l'inclusion en milieu de travail de diverses façons	- Mise à jour du Programme d'accès à l'égalité en emploi - Nombre d'actions de promotion de la diversité et de l'inclusion réalisées	Direction des ressources humaines	- En 2021-2022, le plan d'action a été mis à jour sous l'appellation suivante : Plan d'action en matière de diversité et d'inclusion. Celui-ci sera diffusé au courant de l'année 2022. Actions de promotion accomplies : - partager des activités d'autoformation sur la diversité et l'inclusion	Non-reconduction

ACTIVITÉS LIÉES À LA GESTION

Obstacle	Objectif	Mesure retenue	Indicateurs de résultats	Responsables	Résultat ou état de réalisation de la mesure	2022-2023 Suites à donner
					- partager une expérience positive dans l'embauche d'une personne handicapée; - souligner les journées thématiques au moyen des manchettes intranet; - promouvoir, auprès des gestionnaires, le programme DuoEmploi.	
5. Manque de connaissance du personnel en ressources humaines à l'égard des personnes handicapées	5.1. Parfaire les connaissances du personnel de la Direction des ressources humaines responsable de la dotation des emplois sur l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées	5.1.1. Visionner le webinaire <i>Télétravail et handicap : opportunités et défis</i> , offert par le comité consultatif personnes handicapées	Formation visionnée par le personnel de la Direction des ressources humaines responsable de la dotation des emplois	Direction des ressources humaines	Le 1 ^{er} mars 2022, le webinaire <i>Télétravail et handicap : opportunités et défis</i> , offert par le comité consultatif personnes handicapées, a été visionné par une conseillère en gestion de la main-d'œuvre.	Non-reconduction
6. Difficulté d'accès à des outils de travail accessibles à tous	6.1. Offrir un environnement fonctionnel, que ce soit en présentiel ou en télétravail, et des outils de travail efficaces aux personnes handicapées qui travaillent au Ministère	6.1.1. Offrir aux personnes handicapées les outils de travail et les services d'ergonomie	Nombre d'interventions effectuées	Direction générale des services à la gestion Direction des ressources humaines	En 2021-2022, quatre interventions en ergonomie ont été réalisées sans égard à l'autodéclaration des membres du groupe cible, personne handicapée ou non. De plus, une demande d'accommodement a été adressée à la DRH et s'est concrétisée.	Reconduction
	6.2. Favoriser les pratiques d'approvisionnement accessible	6.2.1. Tenir compte des pratiques d'approvisionnement accessible au moment d'acheter ou de louer des biens ou des services	Pratiques d'approvisionnement accessible intégrées à l'achat ou à la location de biens ou de services	Direction générale des services à la gestion	En 2021-2022, toutes les demandes d'approvisionnement ont tenu compte des pratiques d'approvisionnement accessible et elles favorisent les achats groupés par l'intermédiaire du Portail d'approvisionnement du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).	Reconduction
		6.2.2. Faire suivre aux personnes responsables de l'approvisionnement les communications reçues au sujet de l'approvisionnement accessible	Nombre de communications transférées	Direction générale des services à la gestion	Le conseiller en aménagement et ressources matérielles s'assure de faire suivre, aux personnes responsables de l'approvisionnement, les communications reçues au sujet de l'approvisionnement accessible.	Reconduction

REDDITION DE COMPTES

Accès aux documents et aux services du MTO offerts au public et s'adressant aux personnes handicapées

Pour l'exercice 2021-2022, aucune plainte officielle liée à l'accès aux documents, aux lieux, à l'information et aux services offerts au public n'a été acheminée au Secrétariat général. Également, aucune mesure particulière n'a été prise à la suite d'une demande puisqu'aucune requête de cette nature n'a été faite pour l'exercice 2021-2022.

ANNEXE 1 – COORDONNÉES

Ministère du Tourisme (Québec)

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Ministère du Tourisme (Montréal)

1255, rue Peel, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4V4

Centre Infotouriste de Dégelis

1171, avenue de l'Accueil
Dégelis, Québec (Québec) G5T 0B9

Centre Infotouriste de Montréal

1255, rue Peel, bureau 100
Montréal (Québec) H3B 4V4

Centre Infotouriste de Québec

12, rue Sainte-Anne
Québec (Québec) G1R 3X2

Centre Infotouriste de Rigaud

420, chemin J.-René-Gauthier, local 150
Rigaud (Québec) J0P 1P0

Centre Infotouriste de Rivière-Beaudette

100, autoroute du Souvenir (autoroute 20), local 150
Rivière-Beaudette (Québec) J0P 1R0

Sites Web

Site Web : www.quebec.ca/gouv/ministere/tourisme

Site Web promotionnel : www.bonjourquebec.com

